

Étapes à suivre pour nous attribuer votre Taxe d'Apprentissage



Étape 1 : Connectez-vous avec vos identifiants Net-entreprise sur la plateforme de répartition SOLTéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr>

Étape 2 : Cliquez sur l'onglet situé en haut à droite de la fenêtre : « Recherche établissement »



Étape 3 : Cliquez sur « Lancer une recherche » avec comme mots clés :

UFR Sciences Jean Perrin Lens

Étape 4 : Cliquez sur « voir la fiche » relative à l'UFR des Sciences Jean Perrin.

Dans la rubrique « Répartition de mon solde » cochez la case correspondante selon que vous souhaitez affecter votre contribution à la composante ou bien à une formation en particulier parmi la liste proposée.

Cliquez ensuite sur « Enregistrer mes choix ».

Un message s'affiche qui vous permet d'accéder à la synthèse de votre sélection.

Étape 5 : Effectuez une capture d'écran ou envoyez un mail à : ta-faclens@univ-artois.fr pour nous informer de votre attribution.

Cette dernière étape est primordiale pour nous car elle nous permet de justifier votre contribution auprès des services compétents.

